Châteauroux le 19/06/2014

DE L'INDRE

COMPTE-RENDU CTL DU 17/06/2014

Représentants de l'Administration : M. SISCO, Mme DESLANDES, M.OUESLATI (secrétaire), M.JOUANNEAU et M.JANAILHAC (experts).
Représentants du personnel : Sylviane RENAUD, Pierre OBLIN et Marie-Caroline COMBES pour FO-DGFiP.
Eric BASCOULERGUE (CGT) a été désigné secrétaire adjoint.

Aucune déclaration liminaire n'ayant été lue, la séance s'est ouverte à 10h au « siège » de la DDFiP de l'Indre.

1/ Exécution du PAP (Programme Annuel de Prévention) 2013

Le DUERP 2013 recensait 283 lignes de risques. 117 de ces risques avaient donné lieu à un projet d'action dans le PAP 2013.
72 de ces actions ont pu être réalisées au cours de l'année 2013. Les 45 autres n'ont pu l'être pour diverses raisons (absence de financement, solution non retenue ou ne dépendant pas de la DDFiP).
Nous constatons donc que seulement 25 % des risques recensés par les agents ont donné lieu à une action de la part de l'Administration … sachant que ce sont pratiquement exclusivement les fonds du CHSCT qui en ont permis la réalisation.
Il est en effet pratiquement impossible à la Direction de financer une action quelconque, étant donné les restrictions budgétaires. De plus, la Direction considère que les fonds du CHSCT sont à sa disposition. Nous déplorons donc que ces fonds soient désormais la source première, voire unique, de financement, alors qu'ils ne doivent être que complémentaires.

2/ Présentation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) et PAP 2014

Loin de diminuer, le nombre des risques recensés dans le DUERP 2014 a été multiplié par 2 (562 contre 283 en 2013), et le nombre d'actions prévues dans le PAP 2014 diminue de 117 en 2013 à 97.
Ce ne sont pas moins de 10 risques de catégorie A (les plus graves) qui devraient faire l'objet d'une action (postures liées au travail sur double écran, transports de fonds, risques de chutes, risque électrique, ambiance thermique). Vous constaterez que les nombreux risques psycho-sociaux que vous avez relevés ne font pas partie, selon notre Administration, des risques majeurs.
Lors des échanges sur les différents travaux du département, le Directeur a remis en cause l'investissement des gestionnaires de sites. Nous rappelons qu'il s'agit d'une mission chronophage, s'ajoutant aux missions premières, et pour laquelle les heureux élus ne bénéficient d'aucune formation.
Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'avancée de ces actions.

3/ Rapport d'activité 2013

Ce rapport d'activité 2013 devrait être mis en ligne prochainement sur Ulysse 36.
Même s'il est de plus en plus succint, il reflète les résultats obtenus au cours de cette année, lesquels sont globalement très bons, l'Administration ayant eu soin de ne choisir que des objectifs à peu près atteignables.
Nous savons bien que vos conditions de travail continuent à se dégrader et que nos missions ne sont que difficilement assurées.
Au 31 décembre 2013, les besoins en effectifs n'étaient couverts qu'à hauteur de 97.75 %, soit un déficit de 8.5 agents, cette année ayant vu le départ de 47 personnes pour l'arrivée de seulement 35.

Au 31 décembre 2012, il manquait 6.7 agents, et nous avions eu 38 départs et 36 arrivées.
Le taux d'absentéisme augmente légèrement, à 6.19 % contre 5.82 %.
Plus de la moitié d'entre nous sont âgés de plus de 51 ans, et seulement 14 ont moins de 30 ans.
750 jours de crédits d'auxiliaires ont été supprimés entre 2012 et 2013.
Les équipes de renfort sont passées de 20 à 14 agents.
Ces fortes diminutions ne permettent pas de compenser le sous-effectif récurrent des services.

4/ Centralisation de l'affranchissement à la DDFiP

A compter du 1er juillet 2014, les courriers du département seront intégralement affranchis à la DDFiP. Le but de cette réorganisation est la diminution des frais d'affranchissement qui ont augmenté de plus de 50 000.00 € entre 2010 et 2013, pour passer de 552 000.00 € à 605 000.00 €.
Une nouvelle fois, l'Administration a accusé les collectivités locales de grever le budget de l'Administration.
Les économies attendues sont de l'ordre de 30 000.00 € (8 000.00 € pour la location des machines à affranchir et 23 000.00 € en coût d'affranchissement).
Si cela pose peu de problèmes pour Châteauroux et Déols, les sites extérieurs verront a minima leurs envois retardés de 24 h, d'autant plus que les envois des courriers vers la DDFiP devront être réalisés via les sacoches dont le poids ne devra pas excéder 3 kgs.
Dans cette nouvelle organisation, les cadres A et A+ seront mis à contribution lors de chaque déplacement pour transférer les courriers d'un site à l'autre. Nous demanderons donc à la Direction de fournir aux cadres un uniforme de facteur, ou du moins, une casquette !
Trêve de plaisanterie, les agents attendent toujours une note décrivant les modalités pratiques, les balances, les bâtons de colle et les éponges, puisque la machine de la DDFiP, si elle permet d'affranchir 9 000 enveloppes/heure, ne permet pas de coller les enveloppes…
L'affranchissement sera pris en charge par les agents de service qui seront donc beaucoup moins disponibles pour effectuer les diverses tâches d'entretien des sites, alors même que nous faisons de plus en plus appel à eux en raison des restrictions budgétaires.
De plus, nous avons découvert qu'une expérimentation de driver virtuel était en cours depuis le 29 avril auprès de 12 de nos collègues, afin que leurs courriers soient directement transmis pour impression et envoi à l'ESI de Limoges.
Cette expérimentation, en plus de l'envoi dématérialisé à l'ESI des factures de certaines collectivités, si elle constitue des économies à court terme pour le budget local, n'augure pas d'économies durables. En effet, on peut légitimement penser qu'il y aura soit une refacturation, soit une diminution en conséquence de notre budget.

5/ Rapprochement des SPF (Services de Publicité Foncière) de Châteauroux et du Blanc

Un point a été fait sur le rapprochement du SPF du Blanc avec le SPF de Châteauroux au 1er septembre 2014. Les bases informatiques utilisées (FIDJI) ne pouvant être fusionnées avant fin 2016, l'accueil ne comprendra pas moins de 4 écrans, 2 ordinateurs et 2 imprimantes pour … 1 agent ! !
Les agents du Blanc restant sur place, 4 collègues non formés sur la mission rejoindront cette nouvelle structure.
Sans remettre en cause les capacités d'adaptation de ces nouveaux agents, le retard enregistré par le SPF de Châteauroux sera difficile à résorber, d'autant plus qu'une partie de la formation mobilisera les agents déjà en place.
Enfin, la Direction nous a assuré que tous les aspects techniques, matériels et organisationnels ont été identifiés et solutionnés.

6/ Nouvelles modalités de remboursement des frais de déplacement

Alors que la note nationale RH-1A du 31 janvier 2014 prévoit une mise en œuvre à compter du 1er février 2014, l'ouverture de l'application FDD n'a eu lieu que le 10 juin, avec une e-formation ouverte à partir du 16 juin, et une formation par le service RH qui s'étalera jusqu'au 28 juin.
Dans ces conditions, difficile d'appliquer la note nationale …
Ces retards étaient-ils volontaires ? Quand on sait que le régime de remboursement des frais de déplacement semble plus favorable pour nous tous, on pourrait répondre pour l'affirmative.

Des précisions ont été apportées sur les « horaires convenables » justifiant le paiement d'une nuitée la veille. Il s'agit d'horaires conformes à une journée habituelle de travail.
Le co-voiturage est fortement recommandé par la Direction, néanmoins, veillez à bien disposer d'une autorisation d'utilisation du véhicule personnel et d'un contrat d'assurance permettant l'utilisation de votre véhicule à des fins professionnelles.
Attention aux frais de stationnement à proximité de la gare : même en cas de déplacement pendant une semaine, ils ne seront remboursés que dans la limite de 3 jours.
Les règles concernant les équipes de renfort ne sont pas encore finalisées, en particulier pour la prise en compte des trajets domicile – travail.
N'hésitez pas à demander au service RH des aménagements par rapport à la cartographie des trajets proposés si vous estimez que vous réalisez ainsi un gain de temps.

7/ Questions diverses

- CSP à distance : le Directeur nous a annoncé la signature prochaine d'une nouvelle convention avec les Hauts-de-Seine avant fin juin.

- Centres de contact : une expérimentation est en cours sur le déport des appels téléphoniques concernant la fiscalité des particuliers vers des Centres de Contact qui comporteraient au minimum 30 à 40 personnes.
  Actuellement, le Val d'Oise déporte ses appels vers le Centre de Rouen. Afin de poursuivre l'expérimentation, Chartres a été choisi pour abriter un futur Centre de Contact. Il n'est pas exclu que l'Indre postule également.

- Prime d'accueil : le Directeur regrette que cette prime soit répartie entre tous les agents effectuant cette tâche, faisant manifestement preuve de sa méconnaissance des impératifs des Trésoreries mixtes en particulier, tous les agents devant y assurer l'accueil.

- Relais des services publics d'Aigurande : aucune réponse ne nous a été apportée quant au paiement de 10 000.00 € annuels à la commune d'Aigurande pour le fonctionnement du Relais des services publics. Nous avons appris par la même occasion le versement d'un loyer de 60.00 € mensuels à la commune de Saint Gaultier, alors même que la permanence n'y est plus assurée. Nous continuerons à suivre l'évolution de ce dossier.

- Régime indemnitaire : la Direction nous a informé que des notes de la Direction Générale venaient de leur parvenir. Le but de cette réforme est d'assurer la sécurité juridique des primes et d'unifier les rémunérations entre les filières. Des fiches seront émises à l'attention de chaque agent avec le bulletin de paie de juillet, indiquant la situation avant/après. La très grande majorité des agents ne devrait pas constater de changements significatifs. Toutefois, en cas de perte, la garantie de rémunération est assurée jusqu'à changement de fonctions.

- Restructurations : informés par le siège de notre Syndicat du gel du poste de cadre A de la Trésorerie de Levroux, vos élus ont clairement interpellé le Directeur en lui posant deux questions : « Etiez-vous au courant du gel du poste ? Avez-vous demandé ce gel ? »
  Après quelques tergiversations des représentants de l'Administration concernant le manque de demandes de mutation de cadres A à destination du département de l'Indre, nous avons été obligés de reposer ces questions à deux reprises pour obtenir une réponse à l'une d'elles seulement : « Oui, j'étais au courant du gel ».
  Quelles conclusions doit-on tirer de l'absence de réponse à la seconde question ?

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques Section de l'Indre
Secrétaire départementale : **Sylviane RENAUD**
Centre des Finances Publiques d'Issoudun
Av de la Caserne
36 100 ISSOUDUN
Tél : 02.54.21.32.19 Mail : sylviane.renaud@dgfip.finances.gouv.fr
http://www.fo-dgfip-sd.fr/036/